

A Quiberon, le vendredi 22 septembre 2017

## COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE

L'An deux mille dix-sept, le jeudi 28 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22/09/2017 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

**Présents** : Bernard HILLIET, Maire, Roland LEGUENNEC, Marie-Eliane ROZO, Mamadou DANTE, Marie-Thérèse LE GAC, Jean-Luc GAGNEROT, Serge BROSOLO, Roland ROZO, adjoints au maire, Gilles VASSEUR, Chrystelle LASSERON, conseillers délégués, Sylviane TESSIER, Jacques VERMILLARD, Gabriel GODIN, Stéphane ROUMY, Annie AUDO, Patrick LE ROUX, Sylvie BOSSARD, Christine POUILLET, Gildas QUENDO, Jacques LEROY, Jacques BENESSE, conseillers municipaux

**Absents** : Olivier LE FLOCH

**Représentés** : Jeannette DREANO par Roland ROZO, Christiane COURDJIAN MOISSON par Jacques VERMILLARD, Guy LE BIHAN par Roland LE GUENNEC, Maryvonne CORRIGNAN par Marie-Thérèse LE GAC, Jean-Michel BELZ par Patrick LE ROUX, Dominique SELLIER par Stéphane ROUMY, Jacques LEROY par M. BENESSE

Madame Chrystelle LASSERON est nommée secrétaire de séance.

Décision à l'unanimité d'ajout à l'ordre du jour, de la délibération suivante : **Aide de solidarité aux Antilles françaises – Subvention à la Fondation de France (point 14)**

### **1 - Finances - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2016 du délégataire du camping de Bois d'Amour**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

#### **Exposé :**

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Flowers campings a transmis son rapport d'activités pour l'année 2016.

Le nombre de séjours s'élève à 4 425 en 2016, soit une hausse de 8.1% (4 093 en 2015). De fortes progressions sont observées en avril (33.5%), juillet (15.8%) et septembre (27.9%). Le taux moyen d'occupation est de 70.76% soit une augmentation de 8% (62.93% en 2015).

Le chiffre d'affaires est passé de 1 221 500 € à 1 328 200 €. La marge nette qui était de 62 900 € en 2015, s'élève à 106 300 € en 2016.

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 200 683 €.

Les indicateurs de satisfaction de la clientèle sont très corrects. La clientèle reste essentiellement française (90%).

Le label 4 étoiles a été obtenu en septembre 2017.

La ville a perçu une redevance d'un montant de 185 610 € TTC (154 676 € HT).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport qui a été communiqué par voie numérique aux membres du Conseil municipal et est consultable au Secrétariat général.

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

## **2 - Finances - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2016/2017 du délégataire du centre aquatique**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport d'activités de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Equalia a rendu son rapport d'activité pour la période 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017.

Le résultat d'exploitation ressort une perte de 270 343 € HT soit une augmentation de la dépense de l'ordre de 10% (243 485 € HT sur l'exercice précédent). Les charges de gestion sont relativement stables. En revanche, les recettes ont baissé de - 8.5%. La fermeture liée aux travaux sur les filtres a substantiellement impacté le fonctionnement de la piscine.

42 551 usagers ont été accueillis dont 25 434 entrées tous publics, soit une baisse de 11.4%. Une grande partie de la baisse de fréquentation est liée à la fermeture de la piscine en raison de travaux sur des filtres. 2 893 élèves ont fréquenté la piscine et 2 908 passages d'adhérents des associations sportives sont comptabilisés.

En période de vacances scolaires, l'accueil au public est de 51.5 h et hors période scolaire de 31.5 h. Les clubs disposent de créneaux 9h par semaine.

La qualité du service est reconnue par les usagers et le maître d'ouvrage. Neptilude a accueilli 80% d'usagers quiberonnais et 20 % d'usagers non quiberonnais.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport qui a été communiqué par voie numérique aux membres du Conseil municipal et est consultable au Secrétariat général.

**Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

### **3 - Finances – Fonds de concours 2017 - Communauté de Communes AQTA – Travaux d'aménagement Boulevard Chanard**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

**Exposé :**

Par délibération en date du 13 juillet 2017, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a décidé le versement d'un fonds de concours à chaque commune membre d'un montant de 20 833 €.

Il est rappelé que les fonds de concours ont vocation à financer la réalisation d'un équipement. Son montant ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

La Ville de Quiberon propose de présenter le projet de travaux du boulevard Chanard consistant à prolonger la requalification en cours de la rue Brizeux à la place du Doued.

Le projet a pour objectif d'embellir le Boulevard et de réduire l'emprise de la voiture sur le front de mer tout en sécurisant les déplacements piétons et vélos. L'espace sera défini comme une zone de rencontre. Du mobilier vélo supplémentaire sera installé.

**Plan de financement :**

<b>Dépenses hors taxes</b>	<b>Recettes</b>
Travaux d'aménagement : 162 500.00 €	Département (contrat Attractivité Touristique) : 40 625 € (25% travaux uniquement)
Mobilier : 4 166.00 €	Fonds de concours AQTA : 20 833 €
	Ville de Quiberon : 105 208 € HT

Le Conseil municipal sollicite la Communauté de communes AQTA pour le versement du fonds de concours au titre de l'année 2017.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 - Finances - redevance d'occupation du domaine public 2017 pour le GAZ**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire de Gaz est tenu de verser une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel situés sous le domaine public communal, à titre permanent ou provisoire.

Pour l'année 2017, le montant des redevances est le suivant :

- Redevance pour occupation permanente :  $0.035 \text{ €} \times \text{Longueur de canalisation (48393 m)} \times \text{le taux de revalorisation (1.18, fixé par décret)}$ , soit 2117 €
- Redevance pour occupation temporaire :  $0.35 \times \text{Longueur de canalisations (502 m)}$  soit 176 €.

Le montant total des redevances dues par le concessionnaire GRDF est de 2293 € au titre de l'année 2017.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant des redevances ainsi arrêté.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 - Finances – taxes et produits irrécouvrables**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

Etat n°1	Société Zenatex Vêtements	Liquidation	350 €
Etat n°2	Loyers - logement social	Décès	617.58 €

**Adopté à l'unanimité**

## **6 - Aménagement - Avenant n°2 à la convention opérationnelle d'actions foncières du 05 août 2011 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

### **Exposé :**

L'établissement Public Foncier de Bretagne a pour mission notamment d'assurer le portage foncier pour le compte des communes lors d'opérations d'intérêt public.

Le 5 août 2011, la commune de Quiberon et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières sur les périmètres du projet de ZAC multisites du centre-ville (secteurs Verdun-Hoche, Bourg, Gare, Zal et Pilotins).

Par avenant n° 1 en date du 24 juillet 2014, l'enveloppe financière a été actualisée à hauteur de 1 500 000 €.

Les premières négociations entamées depuis et l'avancée du projet amènent à revoir le périmètre d'acquisition et la durée de portage de cette opération pour les mettre en cohérence avec les derniers arbitrages d'aménagement.

A ce jour, les acquisitions réalisées par l'EPFB représentent un stock global porté d'environ 910 000 €, uniquement le secteur du Zal et des Pilotins. Ces acquisitions ont été effectuées en 2012, 2013 et 2014, au gré des opportunités, d'autres sont actuellement en cours sur ce même secteur. La durée maximum de portage étant fixée à 5 ans pour chaque parcelle à compter de sa date d'acquisition, il conviendrait de racheter 2 parcelles (AY n°73 et 1122 côté Zal) à l'EPFB dès cette fin d'année 2017 pour un montant de 526 412,22 € et une autre parcelle (AX n°1293 côté Pilotins) en fin d'année 2018 pour 280 776,18 €.

Les orientations d'aménagement du Zal et des Pilotins ayant été affinées dans le cadre des études de la Liaison Verte, de la Résidence Séniors et des programmes de logements, avec un rachat des terrains des Pilotins par un promoteur immobilier en 2019, après échange avec l'EPFB, celui-ci accepterait que la date buttoir pour le rachat des terrains qu'il a acquis soit reportée au 30 septembre 2019.

Le périmètre d'acquisition serait également revu en réduisant l'intervention exclusivement au périmètre du Zal et des Pilotins, tout en intégrant certaines parcelles en franges du périmètre initial pour la réalisation du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le présent projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle d'actions foncières entre la commune de Quiberon et l'Etablissement Public Foncier.

**Adopté par 27 votes « pour » et une abstention.**

## **7 - Aménagement - Projet d'opération de logements multi sites**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

### **Exposé :**

La ville de Quiberon bénéficie d'une forte attractivité qui dynamise le tissu économique de la Commune. Cette attractivité crée des contraintes qui ont été identifiées dans le PLU approuvé le 16 octobre 2014 :

4. Forte part de résidence secondaire (65%) occasionnant une saisonnalité forte et entraînant une saturation du territoire pendant la période estivale (carence en basse saison).
5. Hausse constante des prix du foncier conduisant à influencer sur le profil sociologique de la ville représentée, notamment, par un déséquilibre de la structure par âge.

Cette situation conduit nombre de ménages quiberonnais et de personnes travaillant sur le territoire communal à habiter en dehors de la Presqu'île.

Pour inverser ce phénomène, la Commune œuvre au développement de logements en accession à coût maîtrisé et en locatif social.

Ainsi, récemment, d'un côté, la Commune a mené des négociations avec trois propriétaires pour l'acquisition de terrains auxquels viendrait s'ajouter une parcelle propriété communale et, d'un autre côté, elle a mené une consultation auprès d'opérateurs en fixant des objectifs de logements en accession aidée plus ambitieux que ceux prévus au PLU (logement locatif social (20%) et accession aidée (10%)) et en demandant à ce que l'impact financier de l'opération pour la ville reste faible.

Deux offres ont été réceptionnées. Seule l'offre de Bretagne Sud Habitat, Le Logis Breton et OCDL Giboire a répondu aux objectifs fixés par la Ville. Elle présente les caractéristiques suivantes : Réalisation sur 4 sites de **85 nouveaux logements** répartis comme suit :

Secteur	Surface de terrain	Programme
OAP n°5 - Rue des Hortensias	Environ 3 680 m <sup>2</sup>	<b>20 logements dont :</b> <b>15 logements privés</b> <b>5 logements à coûts maîtrisés</b>
OAP n° 6 - Rue du Manémour	Environ 2 460 m <sup>2</sup>	<b>9 lots à bâtir dont :</b> <b>7 en primo accession à 70 000€/lot</b> <b>2 à 90 000€/lot.</b> Lot de 250m <sup>2</sup> en moyenne.
OAP n° 3 - Rue du Levant	Environ 2 549m <sup>2</sup>	<b>27 logements dont :</b> <b>8 logements locatifs sociaux</b> <b>19 logements à couts maîtrisés</b>  <b>+ une opération démolition/reconstruction de 32 logements sociaux Rue du Levant sur la parcelle de BSH (4 335 m<sup>2</sup>)</b>
Avenue du Général De Gaulle	Environ 2 200 m <sup>2</sup>	<b>700 m<sup>2</sup> de surface commerce/bureaux</b> <b>29 logements dont :</b> <b>9 logements locatifs sociaux</b> <b>20 logements privés</b> <b>et 20 places publiques/commerces</b>

*Cf. plan de localisation des 4 sites.*

Soit au total sur les quatre sites : **17 logements en Locatif Social (20%), 31 logements en accession maîtrisée (36%) et 37 logements libres (44%).**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de logements multi-sites sus exposé et d'autoriser M. Le Maire à poursuivre les négociations afin d'aboutir à la réalisation des opérations décrites ci-dessus.

**Adopté par 27 votes « pour » et 1 contre (lié à l'opération Général de Gaulle)**

## **8 - Foncier - Acquisition du terrain cadastré AK n° 95 – Aménagement de Saint Julien sud (Briellec 3)**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

### **Exposé :**

M. et Mme AUDO Yannick, propriétaires de la parcelle cadastrée AK n°95, Rue du Nerhuen, ont proposé, par courrier en date du 12/06/2017, de vendre leur terrain à la Commune.

Cette parcelle de 1 260 m<sup>2</sup> se situe en zone à urbaniser 1AU au Plan Local d'Urbanisme dans le périmètre d'aménagement au sud de Saint Julien (Briellec 3).

Ce périmètre d'environ 6 Ha 5 constitue la plus importante opportunité d'aménagement pour la Commune dont l'objectif est la réalisation d'une opération d'ensemble devant comprendre environ 200 logements dont au moins 30% de logements aidés (20% en locatif social et 10% en accession à coût maîtrisé) ainsi qu'une voie de desserte principale et des voies secondaires, afin de répondre au besoin en logements et à l'accueil de population.

Fin 2015, la Commune a engagé des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur ce secteur.

L'acquisition se ferait au prix de quatre-vingt-un mille neuf cent euros (81 900 €) soit soixante-cinq euros par m<sup>2</sup> (65€/m<sup>2</sup>).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 95 situé Rue du Nerhuen et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité** (Madame Annie AUDO s'étant retirée)

## **9 - Foncier - Acquisition du terrain cadastré AX n° 67p (environ 164 m<sup>2</sup>) – 30 Boulevard Anatole France**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

### **Exposé :**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur dit des Pilotins et plus particulièrement le secteur Sud en vue d'y réaliser environ 25 logements dont 20 % de logement locatif social et environ 30% de logements en accession à coût maîtrisé, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AX 67p pour environ 163 m<sup>2</sup>.

En effet, cette bande de deux mètres de large permettra, avec les parcelles voisines AX 949 et 950 restant à acquérir, de porter la largeur de l'accès de 5 à 7 mètres et donc d'obtenir un accès suffisant à la desserte des futurs logements.

M. et Mme Carzon, propriétaires de la parcelle, sont favorables à cette vente à la Commune.

L'acquisition se ferait au prix de 100€/m<sup>2</sup> soit 16 300 € (seize mille trois cents euros), selon une surface restant à préciser par le géomètre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 67p située Boulevard Anatole France et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 - Recensement de la population - Désignation d'une coordonnatrice communale**

**Rapporteur** : Gabriel GODIN, conseiller municipal

**Exposé** :

En début d'année 2018, la Commune doit procéder à l'enquête de recensement de la population.

Afin de réaliser au mieux les opérations de recensement, un coordonnateur communal doit être désigné.

La fonction consiste à assurer la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et à être l'interlocuteur de l'INSEE.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à désigner un coordonnateur communal pour les opérations de recensement de 2018 et les suivantes et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## **11 - Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois**

**Rapporteur** : Gabriel GODIN, conseiller municipal

**Exposé** :

Dans le cadre du prochain recensement, il convient de créer un emploi de coordonnateur communal adjoint. Les missions de ce dernier seront d'accompagner la coordonnatrice communale dans la bonne exécution du recensement (organisation des formations des agent(es) recenseurs(euses), saisie des données journalières de collecte et transmission chaque semaine des indicateurs d'avancement de cette dernière à l'INSEE...) (voir fiche de poste jointe).

Afin de respecter les délais très courts imposés par l'INSEE, il convient de créer trois nouveaux postes d'agents recenseurs par rapport au dernier recensement où le nombre d'agents s'élevait à 13. Le coût global pour la collectivité sera équivalent au coût du dernier recensement.

## Adopté à l'unanimité

Accueil Population		
- agent(e) recenseur(seuse)	16	
- coordonnateur(trice) communal(e) adjoint(e)	1	Cadres d'emplois des Adjointes Administratifs

### 12 - Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

**Rapporteur** : Gabriel GODIN, conseiller municipal

#### Exposé :

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion départementaux peuvent recruter des agents en vue de les affecter, auprès des communes, à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Dans le cadre de la gestion des remplacements des agents, il apparaît opportun d'adhérer au service de Missions Temporaires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ci-après annexé et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Adopté à l'unanimité

### 13 - Ressources Humaines – Convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

**Rapporteur** : Gabriel GODIN, conseiller municipal

#### Exposé :

Pôle emploi assure la mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi, que ces derniers proviennent du secteur public ou du secteur privé.

Cependant, en matière d'indemnisation au chômage de ses anciens agents fonctionnaires, la Collectivité reste son propre assureur. Elle finance directement sur son propre budget la charge des allocations de chômage, instruit elle-même les dossiers de demande d'indemnisation et en assure la gestion administrative.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, propose d'effectuer le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Le calcul des allocations chômage demande, en effet, une certaine technicité en raison de l'évolution régulière des règles de l'UNEDIC.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce service, d'approuver, en conséquence, le projet de convention entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ci-après annexé et d'autoriser M. le Maire à signer le projet de convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

#### **14. Aide de solidarité aux Antilles françaises – Subvention à la Fondation de France**

**Rapporteur** : Mamadou DANTE, adjoint à la participation citoyenne et à la vie associative

**Exposé :**

Les Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, aux Antilles, ont été en grande partie dévastées par le passage de l'ouragan IRMA le 6 septembre.

Il n'a épargné ni les habitations, ni les bâtiments publics, ni les infrastructures, ni les commerces. La détresse des populations est sans précédent, certaines personnes ayant tout perdu (logement, emploi).

Dans un esprit de solidarité entre collectivités territoriales et populations, il est proposé au Conseil municipal de verser la somme de 1000 € à la Fondation de France dans le cadre de son programme « solidarité nationale pour les Antilles ».

**Adopté par 27 votes « pour » et 1 abstention**

#### **15 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

<b>Nature</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant</b>
<b>Conventions</b>	25/07/17	Conventions de financement pour la rénovation des réseaux d'éclairage programme exceptionnel MPPE rénovation G3, G4 sur 2016 et 2017	Morbihan Energies	96 140,00
<b>Contentieux</b>	24/07/17	Saisine de la CAA Nantes par M. et Mme Jarriault contestant la décision de rejet du TA Rennes du recours contre une non opposition de la Commune à une déclaration préalable (clôture)		

<b>Contentieux</b>	24/07/17	Saisine du TA Rennes de l'association Les Pirates Bretons demandant une indemnité pour ne pas avoir été retenu pour une animation et utilisation sans autorisation de son image dans le magazine municipal		
<b>achat</b>	25/08/17	Nouvelle face paycontrol borne aire des campings car	URBA FLUX	4 320,00
<b>achat</b>	13/07/17	achat de bornes de voirie	AVENIR VOIRIE	5 678,40
<b>achat</b>	13/07/17	achat de clous de voirie	UNIVERS & CITE	1 860,00
<b>étude</b>	13/07/17	détection de réseaux rue de Port Haliguen	DETECT RESEAUX	14 057,14

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Le Maire

Bernard HILLIET



**Destinataires :**

**Membres du Conseil municipal :** M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESSE, Conseiller municipal

**Services Ville de Guiberon :**

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aérodrome  
 Presse : Ouest-France / Le Télégramme

